
Établissement à échelle humaine, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) exerce ses activités principalement en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord-du-Québec, dans la MRC Antoine-Labelle, dans la région de Montréal et auprès des peuples autochtones. Grâce à son expertise reconnue, l'UQAT occupe une place significative non seulement sur l'échiquier régional, mais aussi sur les scènes provinciale, nationale et internationale. Unique, le modèle de développement de l'Université mise sur des partenariats sur tous ses territoires et assure ainsi l'accessibilité à la formation universitaire. Avec plus de 150 programmes d'études, l'Université réussit à accomplir sa mission grâce à l'engagement et à l'expertise de l'ensemble de son personnel à l'intérieur de plusieurs pôles d'excellence.

Relevant du vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création, le Service de la formation continue de l'UQAT répond aux besoins de développement des connaissances et des compétences de l'ensemble de la population des territoires desservis en s'appuyant sur un réseau de professeurs et d'experts de haut niveau qui proposent des solutions novatrices afin de demeurer à l'affût des nouvelles tendances du marché, de l'évolution des technologies et des nouvelles façons de faire. Il contribue à la diffusion des expertises de niveau universitaire dans les domaines d'excellence de l'UQAT de façon complémentaire aux nombreux programmes d'études et de recherche ainsi que dans tout autre domaine où des besoins se manifestent.

Le Service de la formation continue s'agrandit et est à la recherche d'une personne dynamique afin de pourvoir le poste de :

AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE - DOSSIERS AUTOCHTONES SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

CONCOURS 2021-104

DATE : 28/06/2021

SOMMAIRE DE LA FONCTION :

En collaboration avec une équipe de formatrices, de chargées de projets et de coordonnatrice en lien avec les dossiers autochtones, l'agent ou l'agente de recherche détient un rôle clé dans le processus de création de formations.

Plus spécifiquement, l'emploi d'agent ou d'agente de recherche consiste à recueillir et à analyser l'information nécessaire afin de participer à la création de formations pertinentes, actuelles qui répondent aux besoins de la clientèle. Cette personne sera appelée à accompagner les chargées de projet dans le développement du contenu des formations, à cibler les besoins les plus urgents et devra se tenir informée de ce qui se passe dans l'actualité en ce qui concerne les réalités autochtones.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES :

- Effectuer des recherches, la collecte et l'analyse d'informations sur différents aspects et enjeux des réalités autochtones. Partager les informations recueillies avec l'équipe;
- Créer des contacts auprès des différentes communautés et des organismes autochtones;
- Documenter et analyser des situations par la rédaction de différents types de textes;
- Collaborer avec les formatrices et les chargées de projets, au développement de contenu des formations et intégrer l'information recueillie durant le processus de recherches;
- Participer et animer les rencontres du comité sur les dossiers autochtones. Cibler les besoins les plus urgents en dirigeant ses recherches selon les demandes de l'équipe et les besoins de la clientèle;

- Participer à la rédaction d'une revue de presse faisant la synthèse des différents thèmes abordés par le Service en ce qui concerne les questions autochtones;
- Coordonner la production des documents de formation (guides et documents pédagogiques) et de promotion nécessaire à la mise en œuvre des activités de formation;
- Assurer une veille continue de l'actualité afin de demeurer à l'affût d'informations nouvelles et/ou d'événements marquants en lien avec les réalités et les questions autochtones;
- Superviser, au besoin, du personnel de soutien, collaborer à son entraînement, répartir le travail, en vérifier l'exécution et, sur demande, donner son avis lors de la notation;
- Se déplacer ou participer, au besoin, à des activités ou événements au sein de différentes instances autochtones.

La liste ci-dessus comprend les tâches et responsabilités du corps d'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par les professionnels dans le cadre de ce corps d'emploi.

QUALIFICATIONS REQUISES :

La personne recherchée détient un diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en communications, en sciences sociales ou dans une autre discipline pertinente. Elle détient un minimum de 3 années d'expérience pertinente à la fonction. Elle doit avoir un minimum d'expérience au sein du milieu autochtone et fait preuve d'une grande ouverture face à ces réalités.

La personne recherchée maîtrise les outils de la suite Office et de médiatisation (Zoom, Teams, etc.). La maîtrise du français et de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, est obligatoire. Elle a un sens de l'organisation développé qui permet de respecter les échéanciers et elle est capable de travailler sous pression.

La personne recherchée fait preuve d'une grande écoute, d'autonomie et de polyvalence. Elle possède une excellente capacité d'analyse, de synthèse, de vulgarisation, de rédaction et de communication. Elle est à l'aise avec les statistiques de base. Elle est apte à travailler de manière autonome dans la réalisation de ses tâches et en équipe, avec souplesse, dans un climat de coopération. Elle est habile communicatrice, ses communications sont empreintes de respect et de souplesse.

La personne recherchée fait preuve d'éthique, de rigueur et de constance professionnelle dans la réalisation de documents de haute qualité en contenu. Avoir des relations établies avec des professionnels œuvrant dans des institutions produisant des données (ISQ, Statistique Canada, ministères, chaires de recherche, etc.) est un atout.

SPÉCIFICATIONS :

Nous offrons des conditions de travail des plus intéressantes, une gamme d'avantages sociaux très concurrentielle, un salaire à la hauteur de vos compétences et une progression salariale des plus stimulantes. **Le lieu de travail est au campus de l'UQAT à Rouyn-Noranda ou celui de Val-d'Or.** Le télétravail peut être envisagé pour une partie du travail. Il s'agit d'un **contrat de 12 mois**. L'horaire de travail est flexible, mais doit combler au minimum 28 heures/semaine. L'entrée en fonction est prévue pour août ou septembre 2021.

PARTICULARITÉ : Souscrivant au programme d'accès à l'égalité à l'emploi, nous encourageons les candidats et candidates à accompagner leur dossier de candidature d'un formulaire d'accès à l'égalité complété, disponible pour impression sur le site internet suivant : <https://www.uqat.ca/uqat/faire-carriere/comment-soumettre-sa-candidature/>. Les données personnelles recueillies sont considérées comme strictement confidentielles.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur **lettre de motivation accompagnée de leur curriculum vitae ainsi que d'une copie de diplôme et, sur une base volontaire, du Formulaire d'accès à l'égalité en emploi**, en spécifiant le numéro du concours, avant 12 h, le 3 août 2021 à :

Yolande Paré, CRHA
Conseillère en gestion des ressources humaines
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
445, boulevard de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
Courriel : ress.humaines@uqat.ca

L'UQAT valorise l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) et, reconnaissant son rôle d'agent de changement, veille à garantir un milieu de vie inclusif pour tous et toutes. Ainsi, l'UQAT encourage les Autochtones, les femmes, les membres d'une minorité visible ou ethnique ainsi que les personnes en situation de handicap à présenter leur candidature, et ce, conformément au programme d'accès à l'égalité à l'emploi auquel elle souscrit. Il est à noter que les procédures et outils de présélection et de sélection peuvent être adaptés selon les besoins présentés. Ces personnes peuvent en faire la demande par écrit à ress.humaines@uqat.ca ou par téléphone au 819-762-0971 poste 2321. En respect des exigences fédérales prescrites en matière d'immigration, la priorité devra être accordée aux personnes autorisées à travailler au Canada.